

ramener à une devise commune les évaluations des revenus nationaux, et des difficultés qu'éprouvent un certain nombre de pays à se procurer des devises étrangères, il serait très difficile de recommander l'établissement immédiat d'un barème plus permanent. Le Comité a donc décidé qu'il devrait "continuer à procéder progressivement dans son travail de correction du barème, en veillant à ce que la capacité de paiement établisse pleinement le bien-fondé des modifications recommandées, et à ce que celles-ci soient conformes aux directives de l'Assemblée générale". Se conformant à ce principe, il a recommandé des rajustements pour corriger les anomalies constatées en 1952 dans la proportion d'environ un tiers. Il a proposé des augmentations dans le cas de quinze pays et des diminutions dans le cas de dix-huit autres.

Au nombre des modifications importantes recommandées par le Comité figuraient un relèvement de la contribution de l'Union soviétique de 6.98 à 9.85 p. 100 (soit une augmentation de 42 p. 100), et des majorations correspondantes des taux fixés pour les autres pays du bloc soviétique. Dans la préparation des barèmes précédents, ces pays avaient fait l'objet d'une considération spéciale par suite de "la désorganisation momentanée causée par la seconde guerre mondiale". Toutefois, le Comité des contributions en est venu à la conclusion que le relèvement économique de ces pays justifiait pleinement une augmentation des contributions qu'ils sont présentement appelés à verser. Le Comité a proposé également une diminution (de 38.92 à 36.9 p. 100) de la quote-part des États-Unis, en vue de la pleine application éventuelle du principe énoncé dans une résolution de l'Assemblée en 1948, selon laquelle la cotisation du principal pays contributeur ne devrait pas dépasser 33 $\frac{1}{3}$ p. 100. Une augmentation de .05 p. 100 a été recommandée pour le Canada, eu égard à l'accroissement de son revenu national.

Lorsque les recommandations du Comité des contributions furent soumises à l'examen de la Cinquième Commission de l'Assemblée, les représentants de l'Union soviétique et de ses satellites s'opposèrent vigoureusement aux augmentations proposées pour leurs pays, soutenant que ceux-ci n'avaient pas entièrement réparé les dommages causés par la guerre à leur économie, et qu'ils éprouvaient de réelles difficultés à obtenir les devises fermes dont ils avaient besoin. De son côté, le représentant des États-Unis affirma que la diminution recommandée pour son pays était insuffisante. Il demanda l'application immédiate et intégrale de la résolution de 1948, reconnaissant qu'"en temps normal" aucun pays ne devrait supporter plus du tiers des frais de l'Organisation des Nations Unies.

La Cinquième Commission n'a pas fait bon accueil aux prétentions soviétiques. La plupart de ses membres ont partagé le point de vue du représentant du Canada, à savoir que les contributions imposées à l'Union soviétique et à ses satellites étaient trop faibles par rapport aux moyens financiers de ces pays. Le Canada était d'avis qu'il y avait lieu de majorer ces contributions immédiatement afin de les accorder aux progrès économiques dont se targuent les intéressés eux-mêmes. Dans le cas des États-Unis, la proposition d'opérer une réduction plus forte que celle que le